

le bien-être physique, moral et social de l'homme mais aussi l'évolution du milieu dans lequel il vit. On a établi un Comité préparatoire à la Conférence dont le Canada fait partie.

La coopération internationale est essentielle si l'on veut résoudre ces problèmes et le Canada entend s'employer activement à la recherche d'une action concertée pour s'y attaquer, surtout aux aspects qui affectent les collectivités. L'expérience que nous avons acquise sur le plan national et bilatéral nous aidera à contribuer efficacement à cette concertation sur les moyens pratiques de résoudre les problèmes de pollution. L'expérience des autres nous sera aussi d'un grand profit.

Le Canada doit faire appel, pour préparer la conférence de 1972 et y participer, à tous les paliers de gouvernements: fédéral, provincial et municipal, et à tous les milieux: industriel, agricole, universitaire, de même qu'à toutes les collectivités qui s'intéressent aux problèmes du milieu.

Le Comité préparatoire définit et analyse les problèmes de base. Le rôle du Canada sera d'amener la Conférence à concentrer son attention sur les éléments de ces problèmes qui donnent prise à l'action des pouvoirs publics, qu'ils soient nationaux ou internationaux. On doit prendre conscience de la nécessité d'un partage des responsabilités au sein de la communauté internationale; aussi la Conférence devrait-elle définir des normes pour établir le droit des États à un milieu sain et leur obligation de prévenir la détérioration de ce milieu.

L'apport de la Conférence serait considérable si elle pouvait en arriver à une définition claire et nette des besoins et de l'action à prendre par les autorités locales, régionales, nationales et internationales, pour définir, planifier, aménager et contrôler le milieu humain. Au moment opportun, on pourrait instituer un dispositif international chargé d'adopter un plan d'action collective, comportant éventuellement des procédures de réglementation et d'arbitrage, dans la perspective d'une action à longue échéance pour l'assainissement du milieu. L'action des planificateurs et des administrateurs doit se fonder sur les données scientifiques les plus récentes.

6. Coopérer dans l'usage pacifique de réseaux de satellites internationaux

Le Canada fait partie du Comité des Nations Unies sur l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, établi en 1957 par l'Assemblée générale, qui prenait alors conscience des développements rapides de la technologie spatiale. Ce Comité sert à l'étude des problèmes politiques, juridiques, sociaux, techniques de toutes sortes, que soulève la coopération inter-